

Bande ou parcelle de miscanthus

Quoi ?

- Une graminée vivace rhizomateuse, non invasive et stérile, implantée pour minimum **20 ans**. A l'automne, les feuilles chutent et forment un mulch au sol (sénescence). Les tiges sont ensuite récoltées comme biomasse.
- Production annuelle à partir de l'année 2 : **12-20 tMS/ha** (= énergie de 5.000-8.000 L de mazout). Plein potentiel après 4 ans

Comment ?

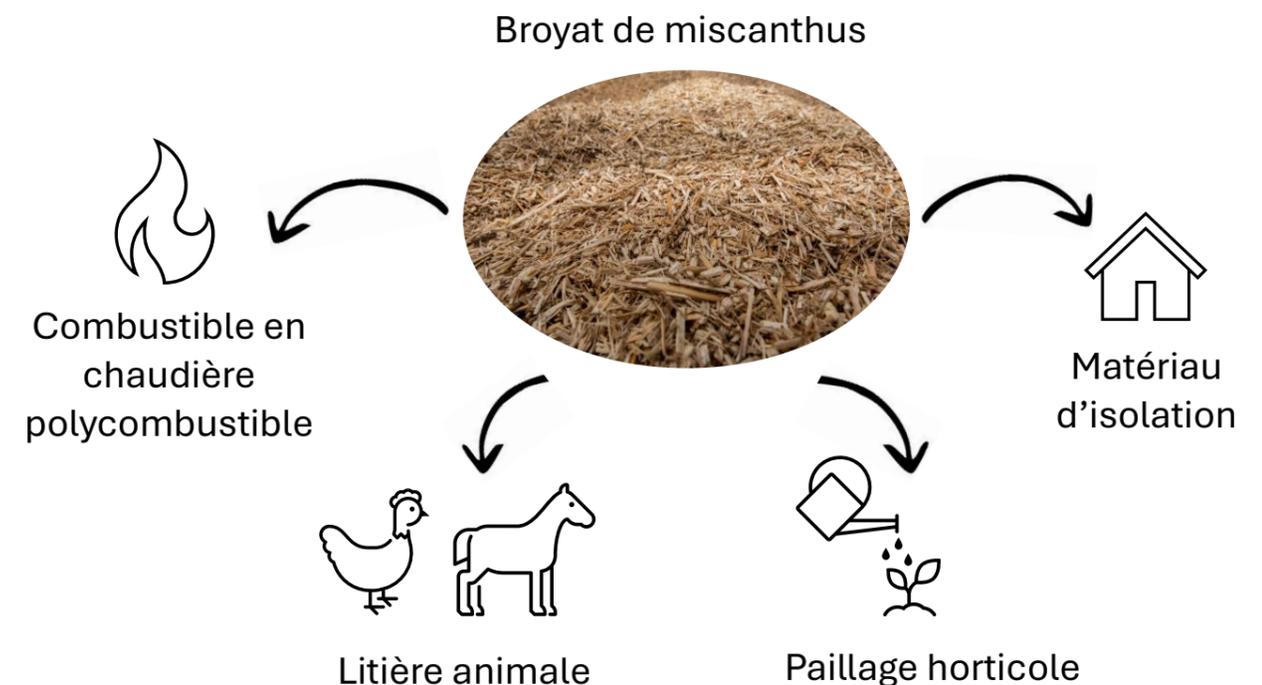
- Bonne préparation du sol (type maïs)
- **Plantation** : rhizomes plantés mécaniquement à haute densité en avril-mai (12.000 – 15.000 rhizomes/ha) → nécessite un conseiller (CIPF, entrepreneurs, etc.)
- **Coût** : **3.500-4.500€/ha**
- Surveillance des adventices les deux premières années, puis aucune fertilisation ou PPP (pas d'azote !)
- **Récolte des tiges** : annuellement au printemps, avec une ensileuse classique. Récolté déjà sec (taux MS > 80%) → stockage direct, au sec

Pour plus d'informations :

Consulter [CIPF](#), [Valbiom](#), [Phitec](#), [Annuaire wallon de l'économie biosourcée](#)

Intérêts ?

- Nécessite **peu d'intrants** et **aucun PPP** après la 1^{ère} année
- Idéal pour les parcelles à productivité variable, les bandes tampon ou les barrières anti-érosives (mais pas comme Couvert Végétal Permanent – CVP – en bord de cours d'eau)
- En hiver : refuge pour la faune des plaines
- Lutte contre l'érosion ; puit de carbone (stock dans les rhizomes)
- **Valorisations** : paillage horticole, litière animale (chevaux, volailles, etc.), en chaudière polycombustible (vrac ou densifié – pellet, briquettes, etc -), isolation (panneaux agglomérés, blocs construction). Du potentiel en tant qu'alternative à la tourbe.
- Chiffre d'affaires minimum de 1.300€/ha en circuit court (voir [Valbiom](#))



Les atouts de cette mesure ?



- Effet « tampon » contre la dérive de PPP, **tout en restant une culture productive**
- Culture « propre » (faible bilan carbone, faibles apports d'intrants)
- **Un subside possible qui minimise les coûts d'implantation** (voir « Subside »)
- Des **valorisations** qui renforcent l'autonomie de la ferme et/ou apportent un revenu supplémentaire (voir « Intérêts »)
- Nécessite un suivi rigoureux les deux premières années, mais **peu d'entretien par la suite**
- Paillage et litière de miscanthus sont recherchés pour leurs excellentes propriétés d'absorption, offrant un gain de temps et une meilleure hygiène
- Pour l'effet anti-dérive : possibilité de n'être récolté qu'une année sur deux



Haie biomasse et bande de miscanthus, juin 2024

Et les limites ?

- Nécessite d'avoir **une filière de valorisation locale** : une chaufferie, un élevage, un voisin horticulteur, etc.
- Dans le cas d'une valorisation en chaudière : **risque de corrosion** de la chaudière, en raison du taux potentiellement élevé en chlore et en silice
- Nécessite un **suivi technique** d'au moins une année après l'implantation
- Sensibilité à la sécheresse
- **Aspect esthétique** : le miscanthus « bloque » la vue une grande partie de l'année (+/- 2 m de hauteur). Un dialogue préalable permet de s'assurer que la mesure convienne à tous.



Bande de miscanthus en bordure d'habitations, novembre 2024

Subside



➤ Droit de tirage à la plantation de ligneux indigènes au bénéfice des communes (2023-2027) – Dérogation pour des bandes de miscanthus

Convention entre la commune et l'agriculteur pour implanter une bande de miscanthus le long de zones urbanisées ou fréquentées par un public vulnérable (convention de minimum 15 ans). Consulter les conditions dans le [Droit de Tirage](#).

- Bande de 10-25 mètres
- **Coûts d'installation remboursés jusqu'à 100%** (rhizomes, main d'œuvre, ...)
- Validation formelle préalable par le SPW Environnement et de l'Eau et approbation par le Collège des Producteurs

